

#### RELEVE DE LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 22 avril 2025

#### EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE TIRE

VOUS ETES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1 (Options pour le Paiement et le Traitement des Effets sur Relevé)

Vous n'avez pas à renvoyer ce relevé lorsque vous êtes d'accord pour que les effets figurant sur ce relevé soient payés. Vous refusez le paiement d'un ou plusieurs effets, complétez et renvoyez le feuillet "INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER"

1146 20022

PHARMACI E DU VOYAGE BP 38 212 95741 ROISSY CDG CEDEX 1

N° DE RELEVE	
22441072	

22.04.2025

DATE DE REGLEMENT 29.04.2025

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

N° ORDRE	NOM DU TIREUR		REFER	ENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000001	ROGE CAVAILLES						08.04.2025	2 998,43	
000002	02 BEIERSDORF SA						25.04.2025	1 254,14	
000003	000003 EURODEP			12000			26.04.2025	267,63	
000004	000004 VIATRIS SANTE		20058	2005816294		Α	26.04.2025	63,35	
000005	000005 S.A. ARKOPHARMA LABO						27.04.2025	1 838,82	
000006	000006 LABORATOIRE PERR		01000	0100034097		Α	27.04.2025	986,09	
DOMICILATION BANQUE INL		INDICATIF	DICATIF N° DE CO		PTE	VALEUR	S/TOTAL DU RELEVE	REFUS POUR	
							EUR		
CREDIT L	CREDIT LYONNAIS 30002 0		01146	0000072427Z		28.04.2025	7 408,46		
UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE : <b>euro</b>									

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON A PAYER POUR EUR

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2): Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ETES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. A défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".



## RELEVE DE LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 22 avril 2025

### EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE TIRE

# **VOUS ETES EN O.P.T.E.R - OPTION 1**

N° DE RELEVE	DATE D'ENVOI	DATE DE
		REGLEMENT
22441073	22.04.2025	29.04.2025

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

N° ORDRE	NOM DU TIREUR			ENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000007	VIATRIS SANTE	20058	16299		Α	27.04.2025	31,06		
800000	SCIENCEMD						28.04.2025	281,02	
000009	L OREAL FRANCE						28.04.2025	13 111,13	
000010	00010 NAOS FRANCE						29.04.2025	622,36	
000011	OPELLA HEALTHCARE FRANCE		20001	89741		A	29.04.2025	749,90	
DOMICILATION BANQUE IN		INDICATIF	DICATIF N° DE CO		PTE	VALEUR	TOTAL DU RELEVE	REFUS POUR	
									EUR
CREDIT LYONNAIS 30002 0		01146	0000072427Z		28.04.2025	22 203,93			
UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE : <b>euro</b>									

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON A PAYER POUR EUR

- (1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro FRF = franc français NEANT = non renseigné)
- (2): Code acceptation (B = billet à ordre A = accepté NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ETES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. A défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".